



Epinal, le 17 avril 2013

Mme le Président du
CHS CTD des Vosges
DSDEN Des Vosges
17-19 Rue Antoine Hurault
BP 576
88000 EPINAL

Nos refs : CR 2012-2013 - 0091

Madame le Président,

L'Unsa Education Vosges demande que le CHS-CT 88 soit saisi de la question des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré avant que ne soit validée la décision du Directeur Académique sur la nouvelle organisation du temps de travail pour les personnels des écoles concernées à la rentrée 2013.

Je vous prie de recevoir, Madame le Président, mes salutations respectueuses.

Catherine RENARD
Secrétaire départementale